

<b>Zeitschrift:</b>	Obstetrica : das Hebammenfachmagazin = la revue spécialisée des sages-femmes
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerischer Hebammenverband
<b>Band:</b>	122 (2024)
<b>Heft:</b>	12
<b>Artikel:</b>	Non, toutes les sages-femmes n'ont pas été poursuivies comme sorcières du XVe au XVIIe siècles
<b>Autor:</b>	Morel, Marie France
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-1072780">https://doi.org/10.5169/seals-1072780</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Non, toutes les sages-femmes n'ont pas été poursuivies comme sorcières du XV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècles

Cet article est extrait d'un texte publié dans la revue *La lettre* (Association française des sages-femmes libérales, France) au printemps 2023. Marie-France Morel, historienne de la naissance, propose ici une mise au point rigoureuse sur la «figure» de la sage-femme sorcière aux XV<sup>e</sup>, XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Elle montre qu'elle ne correspond pas à la réalité historique, mais qu'elle a été créée dans le sillage des luttes féministes des années 1970.

TEXTE:  
MARIE-FRANCE  
MOREL

Dans les années 1970, des féministes américaines ont analysé la montée en puissance des accoucheurs comme une lutte de pouvoir sans merci, se terminant par le triomphe absolu des hommes au détriment des pauvres sages-femmes et des parturientes. Cette thèse ne peut plus être défendue aujourd'hui. Si ce mythe est né chez les féministes américaines dans les années 1970, c'est parce que, aux Etats-Unis et à la différence des pays d'Europe occidentale, dès les années 1900, la plupart des sages-femmes ont été exclues des naissances à l'hôpital par les obstétriciens. Ne sont restées que des «nurse midwives», infirmières secondant comme subordonnées les obstétriciens qui pratiquent beaucoup d'accouchements sous anesthésie générale.

Dans les années 1970, le mouvement féministe américain, très vigoureux, voire agressif, veut en particulier secouer la mainmise des médecins et surtout des obstétriciens sur le corps de femmes, en militant pour l'ac-

couchement «naturel» et même pour l'accouchement à domicile, et en favorisant la résurgence (parfois sauvage) de la pratique de sage-femme<sup>1</sup>. Un livre militant issu de ce mouvement pour la santé des femmes est publié à Boston: *Our Bodies, Ourselves* (Notre corps, nous-mêmes) (1973).

## *Witches, Midwives, and Nurses*

En 1972, deux non historiennes, Barbara Ehrenreich, biologiste devenue écrivaine, et Dierdre English, sociologue, toutes deux professeures à la *State University of New York* à Old Westbury, décident de se servir de l'histoire des femmes (encore peu développée à cette époque) pour éclairer le présent de la santé des femmes: les femmes auraient eu autrefois une place éminente dans le monde du soin, mais elles en auraient été chassées par

<sup>1</sup> Cf. Ina May Gaskin, *Spiritual Midwifery*, 1976.

# En Europe, entre 1450 et 1700, on estime à 100 000 le nombre de procès de sorcellerie qui visent à la fois des hommes, des femmes et des enfants.

les hommes désireux de prendre le contrôle des corps féminins. Elles donnent sur ce thème une conférence qui deviendra très célèbre en s'inspirant des travaux du psychiatre hongrois Thomas Szasz, qui enseigne tout près à l'université de Syracuse (NY).

En 1961, il a publié *The Myth of Mental Illness* (Le mythe de la maladie mentale) qui soutient que la maladie mentale est une « métaphore » utilisée pour décrire des conduites qui sortent des normes sociales. En 1970, Szasz publie *The Manufacture of Mental Illness* (La fabrique de la maladie mentale) : la maladie mentale serait une métaphore et un outil de contrôle des corps comparable à la chasse aux sorcières.

En 1973, à partir de leur conférence qui a eu beaucoup de succès, Ehrenreich et English publient un pamphlet intitulé *Witches, Midwives, and Nurses* (Sorcières, sages-femmes et infirmières), dans une nouvelle maison d'édition (*The Feminist Press*) : c'est un pamphlet historique, mais aussi un appel militant à l'action. Selon elles, les sages-femmes qui étaient depuis toujours des soignantes, avec des connaissances des herbes médicinales et de la magie autour du placenta, du cordon ombilical et des morts nés, ont été expulsées violemment du monde de la médecine, d'abord par les chasseurs de sorcières, puis par les médecins.

## La sorcellerie comme construction

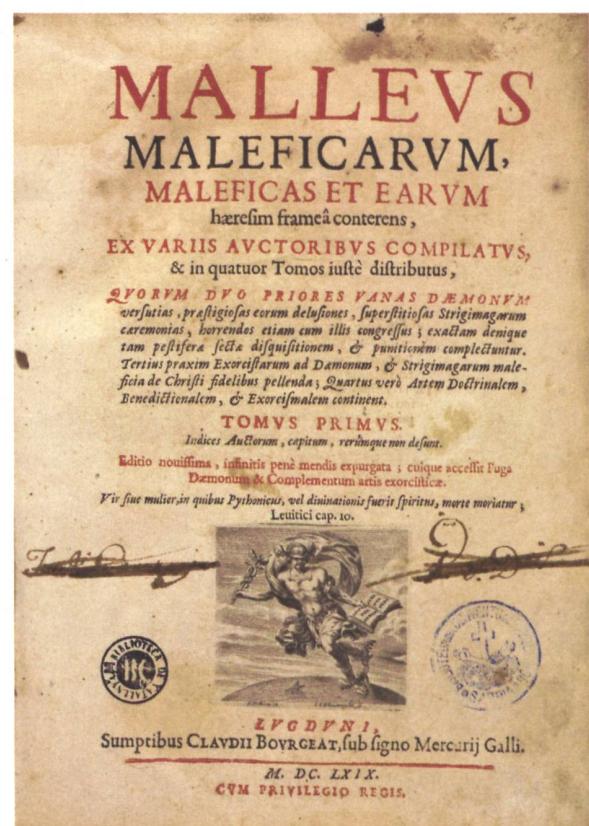
Ehrenreich et English appuient une partie de leur démonstration sur leur lecture de la traduction anglaise du *Malleus Maleficarum* (« Le marteau des sorcières »), paru en latin à Strasbourg en 1486 (34 rééditions jusqu'en 1669, voir ci-contre), qui profite de la possibilité nouvelle de diffusion offerte par l'imprimerie, puisque 30 000 exemplaires seront imprimés. Il est l'œuvre de deux chasseurs de sorcières obsessionnels, les dominicains allemands Heinrich Kramer

(« Institoris ») et Sprenger. Le *Malleus maleficarum* développe la thèse de l'apparition d'une nouvelle hérésie, l'hérésie satanique qui donne aux sorcier·ère·s l'usage des maléfices. La sorcellerie y apparaît comme une construction artificielle d'intellectuels masculins, fantasmant sur d'anciennes pratiques magiques courantes et obsédés par le sexe des femmes et les relations sexuelles hors mariage ou contre nature. Malgré son succès, ce livre a pourtant rapidement été interdit par l'Eglise (donc mis à l'Index), car il légitime la torture pour obtenir l'aveu du pacte avec le diable et est contraire aux enseignements de l'Eglise en matière de démonologie. Rappelons que ce n'est pas

l'Eglise et encore moins l'Inquisition qui déclenche les procès de sorcellerie, mais les juridictions laïques. La sorcellerie est du ressort des affaires pénales, au même titre que le vol ou le meurtre.

## Procès de sorcellerie en Suisse

En 1990, l'historien anglais David Harley qui travaille dans les archives des procès de sorcellerie, publie un article dans *Social History of Medicine* (Harley, 1990), dans lequel il démolit point par point l'argumentation de Ehrenreich et English. En Europe, entre 1450 et 1700, on estime à 100 000 le nombre de procès de sorcellerie qui visent à la fois des



*Malleus Maleficarum*, page de titre, édition de 1669

hommes, des femmes et des enfants. Et c'est la Suisse qui détient le record du nombre de victimes aussi bien en pays catholique qu'en pays protestant. En Suisse romande, plus de 4000 sorciers et sorcières ont été tués entre les XV<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Dans le pays de Vaud, des milliers de bûchers ont embrasé les campagnes et les villages entre le XV<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècle. La répression a été une des plus féroces d'Europe, avec 3000 procès et 66 % d'exécutions capitales: 2000 personnes sont mortes sur le bûcher, dont deux tiers de femmes (cf le podcast *Au terrible temps des sorcières*, voir encart ci-dessous).

#### Sorcière ou sorcier?

Si les hommes sont souvent moins nombreux que les femmes, leur pourcentage est très variable selon les régions. En Europe occidentale en moyenne, les hommes représentent 20 % des accusés; dans la France du nord (ressort du Parlement de Paris de 1565 à 1640), les hommes sont plus de 50 % parmi les condamnés qui font appel; dans l'évêché de Bâle, ils ne sont que 5 %, dans celui de Fribourg, ils sont 36 %, dans celui de Lausanne, ils sont 42 %. Au XV<sup>e</sup> siècle, le début de la chasse aux sorcières cible autant les hommes que les femmes. Dans le pays de Vaud, les hommes sont majoritaires parmi les accusés; progressivement la traque va se féminiser.

La sorcellerie sert ainsi souvent d'explication «rationnelle» aux malheurs du monde comme la peste, la famine, la mort du bétail ou encore la stérilité. Les accusations se déclenchent quand les malheurs de temps deviennent trop intenables. Chasser les sorcier·ère·s est un dispositif de persécution qui a comme unique fonction de repérer des ennemis et de les détruire, pour rétablir l'ordre ancien du monde.

#### Sages-femmes et sorcellerie?

Qui étaient-elles, ces soi-disant compagnes du Diable? Les sages-femmes apparaissent parfois dans les procès, mais pas plus que d'autres métiers féminins. Elles sont entre 4 et 10 % des accusées ou condamnées. Si elles sont dénoncées et jugées, c'est souvent pour autre chose que pour leurs pratiques médicales. Les historien·ne·s ont distingué plusieurs types de femmes soignantes: des guérisseuses (qui pratiquent une magie blanche bénéfique), des sorcières maléfiques et des sages-femmes. Seules les guérisseuses ont été accusées de sorcellerie, pas les sages-femmes. Dans la plupart des paroisses, élues par les femmes du village, elles sont contrôlées par le curé et doivent prêter serment de ne pas recourir à la magie, aux «superstitions» ou à la sorcellerie pour soigner ou atténuer les douleurs de l'accouchement. Harley montre

que, quand les sages-femmes sont présentes dans les procès, elles sont là plutôt comme expertes du corps féminin, pour examiner les sorcières et leurs victimes.

Le mythe des sages-femmes toutes sorcières continue à être entretenu aujourd'hui par des non-historien·ne·s. Ces ouvrages qui ont beaucoup de succès ne reposent pas sur une lecture attentive des archives, mais recopient des ouvrages anciens en plaquant une lecture féministe sur des événements historiques simplifiés à grand traits. ◎

Une prochaine série d'articles de Marie-France Morel retracera l'histoire de la profession de sage-femme.

#### AUTRICE



**Marie-France Morel**, historienne de la petite enfance, principalement dans la France des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Travaillant dans une perspective pluridisciplinaire avec des anthropologues, des historien·ne·s d'art, des psychologues et des médecins, elle a écrit sur la grossesse, la naissance, l'allaitement, la médecine des enfants, les pratiques de prime éducation, la mise en nourrice, l'abandon et la mort.



#### *Au terrible temps de sorcières:* un podcast à écouter

Comment en est-on venu, en Suisse, à tuer en toute légalité des milliers de personnes pour des crimes imaginaires? Dans le podcast *Au terrible temps des sorcières*, fruit d'une enquête de plus de trois ans, Cyril Dépraz, journaliste à la RTS (réalisation: Didier Rossat), revient sur cette page très sombre de notre histoire qui a débuté en Valais, au XV<sup>e</sup> siècle.

Ce podcast de 9 épisodes réalisé en 2022 donne la parole à plusieurs historien·ne·s (Michel Porret, Christian Broye, Rita Binz-Wohlhauser, Chantal Ammann-Doubliez, Sandrine Strobino, etc.).

A écouter sur [www.rts.ch](http://www.rts.ch)



#### Références

- Harley, D. (1990)** Historians as Demonologists: The Myth of the Midwife-witch. *Social History of Medicine*; Volume 3, Issue 1, April, Pages 1-26, <https://doi.org/10.1093/shm/3.1.1>
- Morel, M.-F. (dir.) (2013)** *Accueillir le nouveau-né d'hier à aujourd'hui*. Toulouse, Erès, collection «1001 BB» n°134, 388 p.
- Morel, M.-F. (dir.) (2016)** *Naître à la maison d'hier à aujourd'hui*. Toulouse, Erès, collection «1001 BB» n°147, 397 p.
- Morel, M.-F. (dir.) (2021)** *La Naissance au risque de la mort, d'hier à aujourd'hui*. Toulouse, Erès, collection «1001 BB», n° 170, 420 p.
- Morel, M.-F. (dir.) (2022)** *Accompagner l'accouchement d'hier à aujourd'hui. La main ou l'outil?*, Toulouse, Erès, collection «1001 BB», n° 181, 345 p.